RÈGLEMENT 172.55.1

modifiant celui du 8 janvier 2001 fixant les émoluments en matière administrative

du 15 juin 2022

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis du Département de économie, de l'innovation et du sport

arrête

Article Premier

[1] Le règlement du 8 janvier 2001 fixant les émoluments en matière administrative est modifié comme il suit :

Art. 3

[1] Sans changement.

a. Sans changement.

1. Sans changement.

b. Sans changement.

1. Sans changement.

2. Sans changement.

3. Sans changement.

4. Abrogé.

5. Abrogé.

6. Abrogé.

7. Abrogé.

8. Abrogé.

9. Abrogé.

10. Abrogé.

11. Sans changement.

12. Sans changement.

13. Sans changement.

14. Sans changement.

a Sans changement.

- Sans changement.

- Sans changement.

b. Sans changement.

c. Sans changement.

15. Sans changement.

16. Sans changement.

17. Sans changement.

18. Sans changement.

19. Sans changement.

a. Sans changement.

b. Sans changement.

20. Sans changement.

21. Sans changement.

22. Sans changement.

23. Sans changement.

24. Sans changement.

    a. Sans changement.

    b. Sans changement.

25. Sans changement.

26. Sans changement.

27. Sans changement.

28. Sans changement.

29. Sans changement.

30. Sans changement.

31. Sans changement.

32. Sans changement.

33. Sans changement.

34. Sans changement.

35. Sans changement.

    a. Sans changement.

    b. Sans changement.

    c. Sans changement.

    d. Sans changement.

    e. Sans changement.

    f. Sans changement.

    g. Sans changement.

    h. Sans changement.

    i. Sans changement.

    j. Sans changement.

    k. Sans changement.

    l. Sans changement.

    m. Sans changement.

    n. Sans changement.

    o. Sans changement.

36. Sans changement.

37. Sans changement.

38. Sans changement.

39. Sans changement.

    a. Sans changement.

    b. Sans changement.

Art. 2 ***Entrée en vigueur***

[1] Le Département de l'économie, de l'innovation et du sport est chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur le 1er juillet 2022.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 juin 2022.

La présidente: Le chancelier:

N. Gorrite *A. Buffat*

Date de publication : 21 juin 2022